



Il faut réduire les vacances d'été

Les discussions actuelles sur la transformation des temps scolaires se heurtent à de multiples frictions et à des difficultés structurelles de mise en œuvre. En effet, il est impossible de concilier le maintien, voire la hausse, de l'horaire de classe annuel des élèves et la diminution journalière, tout en refusant de faire le choix de l'allongement de l'année scolaire via la réduction des grandes vacances de deux semaines.

Si l'on compte les deux jours de classe supprimés du fait de l'allongement des vacances d'Automne, soit 10 heures, et le passage de 24 heures de classe hebdomadaire à 23 (5 heures sur 4 jours et 3 heures pour la demi-journée supplémentaire), soit 36 heures, il y a 46 heures annuelles de classe à retrouver pour que les élèves ne perdent pas de nouveau des heures chaque année, après les 72 heures annuelles supprimées à la rentrée 2008. 46 heures, ce sont bien 2 semaines de 23 heures supplémentaires dans l'année...

Pour mémoire, cette réduction des vacances d'été ne posait de problème à personne lorsque, préalablement à la réforme de Xavier Darcos de 2008, près de 25% des écoles, dans un cadre expérimental, avaient réduit les vacances d'été pour mettre en place la semaine de quatre jours.

Si nous voulons permettre aux élèves d'avoir un nombre d'heures d'enseignement important au cours de l'année, ainsi que des journées moins lourdes, pour leur donner les moyens de réussir, nous devons opérer ce choix. D'autant plus que nombre d'études mettent en évidence le facteur inégalitaire de la longue durée des vacances d'été : 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances et la durée moyenne des congés d'été des Français est de deux à trois semaines...

Enfin, la trop longue rupture du temps scolaire nuit à la continuité des apprentissages des enfants.

La refondation de l'Ecole nécessite une refonte des temps scolaires, avec :

- un maximum de 5 heures de classe par jour en primaire et de 6 heures au collège et au lycée,
- une pause de 90 minutes pour tous le midi,
- l'interdiction de la semaine de quatre jours,
- la mise en place d'un calendrier annuel équilibré respectant l'alternance 7/2 et réduisant la coupure de l'été.

Nous ne disons pas autre chose que l'Académie de médecine ou l'Assemblée nationale dans leurs rapports sur cette question.

Nombreuses sont d'ailleurs les organisations qui, au travers de l'appel de Bobigny ou de la plateforme de la JPA, se sont engagés pour la réforme des rythmes éducatifs des enfants et jeunes. Pourtant aujourd'hui selon certaines, la refonte nécessiterait plus de temps... Ce travail permanent

Argumentaire Raccourcissement des vacances d'été – Décembre 2012

sur les temps de l'enfant date de 30 ans. La campagne présidentielle en a fait état largement et le président de la République s'y est engagé. Chaque modification proposée par la FCPE a aussi été débattue lors de la Conférence générale des rythmes que nous avons obtenue du ministère de Luc Chatel.

Reporter encore cette réforme, comme certains le demandent, reviendrait à faire subir à 12 millions d'élèves pour au moins une année de plus un calendrier scolaire reconnu par tous comme le pire de toute l'OCDE, avec des journées trop lourdes et un trop faible nombre de jours de classe dans l'année. Repousser la mise en œuvre de cette mesure ne réglerait en rien les problèmes de financement que rencontrent certaines communes.

La FCPE a déjà interpellé les industriels du tourisme pour discuter avec eux. Ceux-ci ont accepté de nous rencontrer. Ils ne semblent pas opposés à toute réduction des vacances d'été. Ils sont en fait essentiellement attachés au maintien de 4 semaines de congés en février et sont vraisemblablement prêts à accepter notre exigence d'alternance 7/2.

Les enseignants du premier degré ont désormais un sentiment très négatif par rapport au projet de semaine de 4,5 jours, car ils ont l'impression que la « priorité à l'École primaire » affichée se traduit en fait par une augmentation des contraintes pesant sur eux sans que jamais les enseignants du second degré y soient associés. De fait, lorsque les enseignants du second degré travaillent plus que les 15 ou 18 heures prévues dans leur temps de service, ils sont payés en heures supplémentaires, ce qui n'est pas le cas dans le premier degré.

Il faut envisager de **décrocher les dates des vacances d'été des élèves entre l'École obligatoire (primaire + collège) et le lycée**, où la question se pose autrement du fait de l'organisation du baccalauréat mais aussi de l'âge et de l'autonomie des élèves.

Certains expliquent que la réforme des rythmes ne résoudra pas tout. Bien évidemment, et c'est le sens de nos douze exigences, mais la refonte du temps scolaire en est une.

Décembre 2012



Communiqué de presse

4 octobre 2012

Rythmes scolaires : la FCPE lance un appel à l'industrie du tourisme

Contact Presse
Laurence GUILLERMOU
Tél : 01.43.57.16.16

**Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques**

108-110 Av. Ledru-Rollin
75544 PARIS Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16

e-mail :
fcpecom@fcpe.asso.fr
Site : www.fcpe.asso.fr

L'intérêt supérieur des enfants doit primer dans l'aménagement des temps scolaires et éducatifs. C'est ce que tous les intervenants ont dit lors de la concertation pour la refondation de l'Ecole sur ce thème. La FCPE refuse que d'autres intérêts que ceux des enfants soient défendus en sous-main pour bloquer la réforme des rythmes scolaires. Il n'est pas envisageable de donner la priorité au chiffre d'affaires de l'industrie du tourisme en juillet et août sur les besoins des 12 millions d'élèves qui prennent le chemin de l'école tous les jours.

La réforme des temps de l'enfant est en marche : il faut continuer pour aboutir à une modification des rythmes scolaires sur la journée, sur la semaine et sur l'année scolaire.

La FCPE est prête à rencontrer les professionnels du tourisme pour discuter avec eux des solutions à trouver dans l'intérêt des enfants d'abord.

La FCPE souhaite attirer l'attention sur plusieurs réalités sociales : 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances l'été, 4 français sur 10 ne partent pas en vacances et la durée du séjour moyen des Français l'été est de quinze jours, comme l'indiquent les enquêtes de l'INSEE et de l'Observatoire du tourisme. La demande sociale ne porte pas sur 8 ou 9 semaines de congés scolaires l'été ! Il y a à peine cinq ans, 25% des enfants partaient en vacances après le 5 juillet et rentraient en classe entre le 20 et le 25 août lorsque leur école fonctionnait en semaine de 4 jours dérogatoire.

Les 12 ou 13 octobre : voter FCPE, c'est voter pour une véritable refondation de l'Ecole !